Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le



SAINT-CHAMOND

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# **DÉLIBÉRATION** N°DL20230152 **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Axel DUGUA; M. Régis CADEGROS; Mme Andonella FLECHET; M. Jean-Luc DEGRAIX; Mme Stéphanie CALACIURA; M. Gilles GRECO; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h); M. Jean-Paul RIVAT; Mme Aline MOUSEGHIAN; M. Bruno CHANGEAT; Mme Catherine CHAPARD; M. Daniel FAYOLLE; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30); M. François MORANGE; M. Alexandre CIGNA; M. Pierre DECLINE; Mme Michelle DUVERNAY; M. Yves ALAMERCERY; M. Jean-Marc LAVAL; Mme Geneviève MASSACRIER; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50); M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08); M. Francis NGOH NGANDO; Mme Florence VANELLE; Mme Florence VILLEDIEU; Mme Abla CIPRIANI; M. Raphaël BERNOU; Mme Dudu TOPALOGLU; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER; Mme Isabelle SURPLY; M. Jean MINNAERT; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT; M. Romain PIPIER; Mme Nathalie ROBERT; M. Pierre-Mary DESHAYES; Mme Juliette BOULLIAT; M. Luc CHEVALLIER

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID: 042-214202079-20231204-DL20230152-DE

### M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provisions pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence. La notion de créances douteuses concerne les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans.

A cet effet, le trésorier principal a adressé à la commune l'état de ces créances datant de plus de 2 ans. Le taux minimum de provision pour créances douteuses est de 15%.

L'année précédente, la commune avait provisionné pour 19 263 € de créances douteuses. Cette année, le montant des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans s'élève à 94 457 €. Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision à hauteur de 20% des restes à recouvrer, soit un montant de 18 891 €.

Ainsi, il convient d'ajuster cette provision avec une reprise de 372 € au compte 7817 « reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER; Mme Isabelle SURPLY; M. Jean MINNAERT; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT; M. Romain PIPIER; Mme Nathalie ROBERT

## **DÉCIDE:**

- d'ajuster la provision pour créances douteuses, à hauteur de 20% des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans, en effectuant une reprise de 372 €,
- **de réviser** annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer, en appliquant le taux de 20%,
- d'imputer la reprise au compte 7817 « reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le

ID: 042-214202079-20231204-DL20230152-DE

#### ----0000000-----

# ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire, Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023